



URBANISME – DECRET VOIRIE COMMUNALE AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir que le Conseil communal est saisi d'une demande de Permis Voirie conformément au Décret relatif à la voirie communale du 6 février 2014, introduite par Monsieur Lambert DE HARENNE demeurant Hasoumont 31 à 4987 Stoumont.

Le dossier porte les références communales: V/2024/0003.

Le projet consiste en la **modification du chemin n°3** à hauteur de la parcelle cadastrée 2^e division, section A n°583/2B sises Hasoumont 32.

L'enquête publique est réalisée en vertu du Décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.

Le dossier peut être consulté SUR RENDEZ-VOUS durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale, Service Urbanisme, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 16h, les bureaux ne sont pas accessibles au public les mardi et jeudi après-midi. Sur rendez-vous un jour jusqu'à 20h à convenir avec le service ET à prendre au plus tard 24 h à l'avance par téléphone au 080/29.26.56 ou par mail à urbanisme@stoumont.be

L'enquête publique est ouverte le 14.05.2025 et clôturée le 12.06.2025.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont ;
- Par courrier électronique à urbanisme@stoumont.be

en précisant vos coordonnées complètes ainsi que les références du dossier.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 12.06.2025 à 11:00 à l'Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève 41 à 4987 Stoumont.

Par le Collège,

La Directrice générale f.f.,

Le Bourgmestre,

O. Troch

D. Gilkinet